



# Mon employeur modifie mon planning annuel

Par **Lilidu21**, le **12/06/2023** à **17:29**

Bonjour, mon employeur m'a donné mon calendrier annuel modulation en janvier sur lequel il est indiqué que je reviens de congés le 28 août, hier il me demande de revenir le 21 août car la reprise votée en cSE était cette date. Ils se sont trompés visiblement. Ont il le droit de m'imposer cette reprise anticipée.? J'avais bien évidemment déjà pris mes dispositions pour l'organisation de mes vacances ! Merci d'avance

Par **miyako**, le **12/06/2023** à **20:46**

bonsoir,

Sauf accord collectif ou Convention collective, l'employeur peut modifier les dates de Congés payés plus d'un mois avant le départ.

L'article L 3141-16 du code du travail fixe le délai limite pour le changement des CP par l'employeur à 1 mois avant la date de départ prévue.

Des assurances annulations peuvent s'appliquer dans ce cas, à condition de les avoir souscrites avant.

Cordialement